

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 16 mai, à 14 h, à Lyon (théâtre Nouvelle Génération), 23 rue de Bourgogne, 69009.

Les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire (AGO), sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 17 avril 2015.

L'assemblée, ouverte par Aurélie MATOS, est présidée par Nicolas NOGUIER.

Elle débute à 14 h 30.

Nicolas NOGUIER remercie Aurélie MATOS, déléguée de Lyon / Rhône-Alpes, pour son accueil ainsi que pour l'organisation de cette assemblée générale.

Leslie RONCAGLIA est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 88 membres sur les 3 620 convoqués à l'AGO sont présents ou représentés.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- une copie de la lettre adressée à chaque membre ;
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des membres représentés ;
- le rapport de gestion sur la situation morale et financière de l'association établi par le conseil d'administration ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Prise de parole de Mme Sandrine FRIH, adjointe au maire de Lyon, qui souligne la symbolique de cette réunion à la veille de la Journée internationale de la lutte contre l'homophobie. Elle témoigne de son engagement et de son soutien envers l'association.

L'assemblée générale la remercie de sa présence.

Nicolas NOGUIER remercie les adhérents, les bénévoles, les salariés, les administrateurs, les membres du bureau pour leurs investissements, ainsi que les jeunes accompagnés qui sont la raison d'être de l'association.

Il excuse Véronique LESAGE, coordinatrice et responsable de la ligne d'urgence, pour son absence et la remercie pour l'ensemble de son travail.

Durant l'assemblée générale, deux films sont diffusés :

- un film réalisé par l'équipe et les jeunes de la délégation de Lyon ;
- le clip de la chanson du Refuge, *Grandir en paix* (musique de Christophe MADROLLE, enregistrée par l'équipe et les jeunes du Refuge).

Leslie RONCAGLIA rappelle que l'AGO est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire
- Lecture et adoption du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier de l'association
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus au conseil d'administration
- Validation des délégations existantes au sein de l'association
- Affectation du résultat
- Vote du budget de l'exercice 2015
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et décision à cet égard
- Élection des administrateurs, conformément à l'article 4 des statuts de l'association (deux postes maximum à pourvoir)
- Résolution sur la fixation du montant de l'adhésion annuelle
- Questions diverses.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire

Après lecture, l'assemblée générale décide d'adopter le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale ordinaire est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lecture et adoption du rapport moral de l'association

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion sur la situation morale de l'association présenté par Nicolas NOGUIER, président de l'association.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

Le rapport de gestion sur la situation morale de l'association est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lecture et adoption du rapport de gestion sur la situation financière de l'association

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport de gestion sur la situation financière de l'association présenté par Alexandre DELCANT, trésorier de l'association. Il remercie Yvan JEANNERET, expert-comptable.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

Le rapport de gestion sur la situation financière de l'association est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lecture et adoption du rapport d'activités, et validation des délégations existantes

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport d'activités 2014 de l'association, présenté par Frédéric GAL, directeur.

L'assemblée générale valide l'existence des délégations de :

Montpellier / Languedoc-Roussillon, Paris / Île-de-France (IDF), Marseille / Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), Lille / Nord, Saint-Denis / La Réunion, Toulouse / Midi-Pyrénées, Lyon / Rhône-Alpes, Bordeaux / Aquitaine.

Frédéric GAL souligne l'importance du travail réalisé par les équipes au quotidien. Il remercie également Iman EL GOURMATE, assistante administrative, Johan CAVIROT, webmaster, Jonathan HUDE-DUFOSSÉ, chargé de développement, et les équipes s'investissant au sein des interventions en milieu scolaire.

L'assemblée remercie les personnes suivantes pour leurs interventions : Clio LÉONARD, déléguée de Paris / Île-de-France, et Jean-Benoît THEVENET, responsable du pôle écoute du Refuge de Lyon / Rhône-Alpes.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

Le rapport d'activités 2014 et l'existence des délégations sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Une question est posée pour savoir si l'association dispose de [statistiques relatives aux jeunes sortant du dispositif](#).

Quelques chiffres sont évoqués, mais à manier avec précaution au regard du peu de données disponibles. En effet, il est rappelé que les jeunes hébergés ne sont pas dans l'obligation de garder contact une fois sortis du dispositif.

Mehdi AÏFA, président de l'Amicale des Jeunes du Refuge (AJR), présente l'association qui regroupe désormais d'anciens jeunes hébergés et d'anciens jeunes accompagnés par la structure, favorisant un esprit d'entraide et de solidarité. L'AJR vise aussi à mettre en place des actions destinées à lutter contre l'homophobie et la transphobie. Leur assemblée générale se tiendra, à la suite de celle-ci, à 18 h pour la refonte de leurs statuts.

- Une autre question est posée quant à la défense menée par l'association au sujet de l'article de [Rue 89](#).

Frédéric Gal évoque les actions entreprises à la suite de cet article et les missions qui étaient déjà en cours. Le but de cet article était de « démonter » les actions des bénévoles avec un risque pour les jeunes à cause d'une possible fragilisation de la structure. Le côté positif est que cela a conforté le Refuge dans son optique de remise en question des procédures pour consolider la structure : la mission d'évaluation interne en cours permettra cela ; les contrats d'hébergement ont été repris avec l'avocat, maître BERNIER ; poursuivre la professionnalisation ; harmonisation des pratiques...

En terme de défense : réponse au cas par cas sur cet article et démenti sur le site du Refuge.

- Un adhérent propose d'ajouter dans les domaines d'action de l'association : le [sport](#). Cela aiderait à réserver des équipements sportifs, organisation sportive. Frédéric GAL rappelle qu'il y a l'agrément Jeunesse populaire. Le Refuge peut mettre cette dimension d'ouverture au sport dans les orientations l'année prochaine.

Présentation du site internet (PowerPoint) par Johan CAVIROT

- Ce site sera compatible avec les nouveaux médias.
- Personnalisation du site, possibilité de recevoir les newsletters des délégations souhaitées.
- Entre 2013 et 2014, le nombre de sessions et donc d'utilisateurs a triplé.
- Le but est de publier toutes les informations sur le site et de les partager sur les réseaux sociaux.
- Google Apps : outil d'entreprise mis à disposition des associations (dans le cadre du mécénat d'entreprise donc gratuit).
- Plateforme informatique uniforme.
- Documents dans le Cloud.
- Gestion des dons très compliquée : nouveau module de dons (coût 30 000 € offert par mécénat) sur le site internet pour gérer les reçus fiscaux (mise en œuvre en 2016).
- Espace adhérents au 1^{er} janvier 2016.

Johan CAVIROT remercie l'équipe : MM. MARCHAL, CAULIER, CRAIPEAU, COTTE, la Société Bouche cousue, M. HUDE-DUFOSSÉ.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus au conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice.

Suite à des questions de l'assemblée, des précisions sont apportées, notamment par le commissaire aux comptes, M. MARTIN, sur la nécessité d'un fonds de trésorerie et sur l'intérêt d'un investissement sur l'avenir au regard de la fluctuation des dons et des subventions. Des précisions sont également apportées sur la valorisation du bénévolat : il faudrait essayer d'avoir une vision plus juste des heures de bénévolat.

Nicolas NOGUIER remercie les bénévoles présents dans les pôles comptabilité.

M. MARTIN, commissaire aux comptes présente sa fonction et certifie les comptes de l'association.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

Les comptes de l'exercice 2014 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide l'affectation du résultat excédentaire d'un montant de 344 667 € de l'exercice clos le 31 décembre 2014 de la manière suivante : report à nouveau.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

L'affectation du résultat 2014 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Témoignage de Philippe MANCHON, dit Titou, engagé avec sa famille au sein de l'association Le Refuge. Présentation de son action « Mon Ruban Bleu », afin d'apporter une plus grande visibilité à l'association.

Vote du budget de l'exercice 2015

L'assemblée générale approuve le budget présenté pour l'exercice 2015, présenté par Frédéric GAL.

Nombre de votants : 88

Pour : 88 ; contre : 0

Le budget présenté pour l'exercice 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code du commerce et décision à cet égard

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Le commissaire aux comptes salue le travail exemplaire réalisé par les équipes et la rigueur dans la gestion comptable.

Nombre de votants : 88
Pour : 88 ; contre : 0

Résolution sur la fixation du montant de l'adhésion annuelle

Le montant de l'adhésion est fixé à 10 €. Il est proposé que le montant ne soit pas modifié.

Nombre de votants : 88
Pour : 88 ; contre : 0

La proposition de fixation du montant est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Élection des administrateurs, conformément à l'article 4 des statuts de l'association (deux postes maximum à pourvoir)

L'AGO doit confirmer la cooptation des candidatures de Gildas LEPROVOST et Françoise LABORDE, pour un mandat d'une durée de deux ans. Le renouvellement des mandats des administrateurs actuels aura lieu en mai 2017.

Gildas LEPROVOST présente sa candidature auprès de l'assemblée générale. Françoise LABORDE, en déplacement à l'étranger, a tenu à s'exprimer par clip vidéo.

L'élection a lieu à bulletins secrets. 88 présents ou représentés à l'AG : un bulletin par candidat distribué, soit 176 bulletins de vote.

Gildas LEPROVOST : 71 voix pour, 10 bulletins nuls : élu

Françoise LABORDE : 71 voix pour, 11 bulletins nuls : élue

Soit, 163 bulletins, 142 suffrages exprimés et 21 bulletins nuls.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Nicolas NOGUIER clôture la séance à 19 h après avoir remercié Mme Martine DESFOURS, troisième adjointe au maire du 9^e arrondissement de Lyon, pour sa présence tout au long de l'assemblée générale.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

Le président,



Nicolas NOGUIER

La secrétaire de séance,



Leslie RONCAGLIA